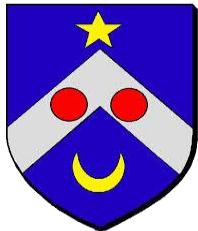


Département de l'Yonne



Commune de Vallan

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 24 Septembre 2025

23 20

Le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard RIANT, Maire.

Présents : Bernard RIANT, Véronique PIERRON, Joël NAIN, Jean-Michel GUYOT, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Martine CHEVALLIER, François BEAULIEU, Dany MOINE.

Absents non excusés : Thierry GUENARD, Alexandre FISH.

Absents excusés : Marion GIRARDOT (pouvoir à Jean-Michel GUYOT), Philippe DEVIN (pouvoir à Jérôme BRIHAYE).

Secrétaire de Séance : Véronique PIERRON.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

I -/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du conseil municipal du 31 Juillet 2025 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

II -/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

La Convention Territoriale Globale doit être signée d'ici fin 2025 pour une mise en application en janvier 2026.

Le 22 septembre, une réunion s'est tenue en Mairie avec Madame ROSALIE et Madame ANDREWS de la CAF, les animateurs du périscolaire et de l'accueil de loisirs, la commission enfance, Joël NAIN, Martine CHEVALLIER. Véronique PIERRON a présenté les éléments essentiels à la rédaction de la CTG (le territoire, la population, les allocataires CAF, les effectifs de nos écoles, la fréquentation de l'accueil périscolaire, extrascolaire et de la restauration, les coûts des structures ainsi que les aides de la CAF et les recettes des familles).

Devra être intégré à cette CTG, la politique d'accueil du jeune enfant, initiée par le Président de la République en 2022.

Une présentation de la CTG écrite en étroite collaboration avec notre partenaire CAF sera faite lors d'un prochain conseil municipal.

Vacances de la Toussaint : Au programme, la visite de l'AJA et une séance de dédicace après l'entraînement de l'équipe 1^{ère} et patinoire.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 15 septembre 2025 à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Dany MOINE, Christophe DELINGETTE, Jérôme BRIHAYE, Joël NAIN

Absents non excusés : Marion GIRARDOT, Alexandre FISH

1 – concours communal des maisons fleuries 2025 : La remise des prix pour les 10 lauréats aura lieu le vendredi 14 novembre 2025 à 18 h 30 à la Maison Citoyenne.

2 – Nettoyons la Nature : La 25^e édition de cette opération se déroulera le vendredi 26 septembre 2025. Rendez-vous est donné à 9 h 30 dans la cour de l'école primaire. Les enseignantes, les élèves, les parents d'élèves, les randonneurs, les chasseurs et la commission environnement participeront à cette manifestation.

3 – la commission propose l'achat de 2 distributeurs d'hygiène canine (Saussis et aux abords de l'église) pour un montant de 278.40 euros TTC.

Cette proposition divise dans le sens où :

- Les sacs sont pris mais ne sont pas utilisés dans la majorité des cas pour ramasser les déjections canines (pour preuve ce qui est ramassé par les employés municipaux)
- Des sacs sont disponibles en Mairie
- Les propriétaires d'animaux « responsables » partent en promenade avec le sac en poche.

Il est donc proposé de n'acheter qu'un seul distributeur et de faire un point dans quelques mois. Il est demandé à Joël NAIN de demander un nouveau devis.

Tri sélectif au cimetière : Malgré les consignes affichées sur chacun des bacs, malgré les infos diffusées par l'intermédiaire du bulletin municipal, le tri n'est pas respecté.

Ce sont les employés municipaux qui passent et repassent pour « remettre de l'ordre » dans les bacs. Ils ne sont pas là pour faire le tri à la place des personnes non respectueuses de notre environnement. Le Conseil Municipal vous demande de faire preuve de civisme.

Commission Travaux – Voirie - Bâtiments

Rapporteur : Joël NAIN – Philippe DEVIN

Assainissement rue de beau et rue de l'église : les travaux auront lieu du 29 septembre au 17 octobre 2025.

Ces rues seront interdites à la circulation, des déviations seront mises en place par l'entreprise COLAS. La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois qui a la compétence assainissement informera les riverains pour les travaux et pour l'enlèvement des ordures ménagères et des bacs de tri sélectif.

Réfection de la RN 151 : des travaux de réfection de la RN 151 se dérouleront du 20 octobre au 31 octobre 2025.

Ces travaux situés entre Vallan et Gy l'Evêque et entre Vallan et le Moulin de Billy nécessitent la fermeture totale de la RN 151 pendant cette période.

Des déviations seront mises en place par les services compétents. Des panneaux d'informations ont déjà été positionnés sur la RN 151 pour vous informer de ces travaux.

Commission Animation

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

1 – Martine CHEVALLIER demande :

- Que chaque association fournisse la liste des clés en sa position afin de mettre à jour la liste des doubles,
- L'envoi d'un courrier à toutes les associations pour positionner dès maintenant les besoins de chacun,
- L'envoi d'un courrier à nos sponsors habituels pour les solliciter financièrement pour l'élaboration du bulletin municipal.
- Un retour pour **le 15 novembre** des articles que les associations souhaitent faire paraître dans le bulletin. La mise en page est longue. Il ne sera fait aucun rappel et passé cette date les articles ne seront pas intégrés au bulletin.

2 – Journées du patrimoine : une météo trop mauvaise pour impulser une visite du patrimoine : peu de fréquentation

3 – Illuminations 2025 : 2 décors seront posés dans le nouveau lotissement

4 – Goguette patrimoniale : Cette animation gérée par Pays d'Art et d'Histoire de l'Auxerrois de la Communauté d'Agglomération a été proposée à la Commune. En 1954, une chanson sur le vin de notre commune a été écrite et mise en musique. Chevannes qui assure la coordination confirme que cette chanson peut convenir au thème proposé.

5 – « Vallan fait son Noël » : une réunion organisée par l'association des parents d'élèves « Tel des gosses » qui gère l'évènement a eu lieu le 8 octobre dernier.

- François BEAULIEU a confirmé pouvoir obtenir pour la date du 29 novembre un sapin de 2.50 m qui sera installé sur la pelouse vers la salle de la fontaine. Nous sommes en attente du prix de ce sapin pris en charge par la Mairie.
- Véronique PIERRON a confirmé le prêt de matériel du C.A.C.V. et a rappelé que les tables de la salle ne devaient en aucun cas être utilisées en extérieur.

6 – ART'AMIS exposera le 27 septembre dans la salle de la fontaine de 10 heures à 18 heures.

7 – Bibliothèque : une exposition du 20 septembre au 22 octobre intitulée « Comme un oiseau ».

8 – SALON MARVEL : le salon des supers héros, organisé par l'association du tennis- badminton aura lieu le dimanche 5 octobre à la salle de la fontaine de 9 heures à 18 heures.

Tarif petite salle fontaine (Yoga aérien)

La convention avec FLY YOGA a été signée le 12 septembre 2025 pour 1 année (de septembre 2025 à août 2026)

Une séance « découverte » a eu lieu le 8 septembre : 5 personnes étaient présentes pour découvrir cette nouvelle discipline. 3 ont exprimé le souhait de donner suite.

Le coût annuel s'élève à 500 euros.

C.C.A.S.

Rapporteur : Martine CHEVALLIER

Le courrier destiné aux administrés bénéficiaires du colis va être distribué prochainement.

III-/ Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

Monsieur DA SILVA de la DDT présente un Power Point de la carte des aléas et la carte des risques relatifs à un phénomène pluvieux centennal. Sans être exceptionnels, les risques sont sérieux principalement dans le cœur du village.

Pour tenir compte de cette situation deux possibilités :

- Un « porté à connaissance » qui comme son nom l'indique informe des aléas et des risques,
- L'inscription dans un PPRI document annexé au PLUI qui peut bénéficier de la loi Barnier et des aides associées.

Un tour de table fait ressortir une option pour le PPRI.

François BEAULIEU demande à ce que les 2 règlements soient diffusés aux conseillers pour lecture avant décision définitive au conseil d'octobre.

IV-/ Cession Immobilière

Le Docteur TRUCHY est intéressé par l'acquisition du bureau de la Directrice de l'école maternelle. Ce local permettrait l'installation d'un deuxième médecin, ce qui serait un plus pour Vallan.

Le Maire en a parlé avec la Directrice qui ne voit pas d'objections au projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, marque son intérêt pour le projet et charge le Maire de poursuivre les négociations. Deux devis sont demandés pour la séparation des réseaux électriques et chauffage.

V-/ PLUI

Le PLUI HM est arrêté ; le conseil communautaire en prendra acte en novembre.

Le dossier sera instruit ensuite par les services de l'Etat pour déboucher sur une enquête publique au 2^e trimestre 2026.

Dans chaque commune, un dossier sera déposé ainsi qu'un registre pour recueillir les remarques éventuelles.

Selon l'importance des avis, le document pourra être amendé. Si tout se passe bien, le document entrera en service donc opposable aux tiers fin 2026.

VI-/ COMMUNICATIONS

- Un cambriolage a eu lieu dans le lotissement. Nous recommandons à chacun la plus grande vigilance et de signaler en Mairie tout agissement inhabituel ou suspect,
- Tri sélectif au cimetière : Malgré les bacs mis en place pour optimiser le tri, les employés communaux sont obligés de « re trier » car les consignes sont loin d'être respectées. Le conseil municipal demande à chacun de faire preuve de civisme.

PERSONNEL : Chloë MAFFRE remplace Tatiana ROLLOT au secrétariat et Romain REBOULEAU remplace Thibaut MARTINEZ aux espaces verts.

Prochaine réunion : Conseil Municipal : JEUDI 30 Octobre 2025 à 19 h 30

La séance est levée à 21 h 30

Fait et délibéré, le vingt-quatre septembre deux mil vingt-cinq.

Le Maire,
Bernard RIANT



Véronique PIERRON

Joël NAIN

Thierry GUENARD
Absent

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER

Dany MOINE

Philippe DEVIN
Absent excusé

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH
Absent

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT
Absente excusée